

Montréal, le 15 juillet 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Steve Cadrin
Dufresne Hébert Comeau, avocats
800, rue du Square Victoria
Bureau 4500
C.P. 391
Montréal (Québec) H4Z 1J2

Me Dominique Neuman
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, Local KwavnicK
Montréal (Québec)
H3G 1L7

Me Eric McDevitt David
Municonseil Avocats Inc.
800, rue du Square Victoria
Bureau 720,
C.P. 156
Montréal (Québec) H4Z 1C3

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarifs d'Énergir, s.e.c., à compter du 1er octobre 2020
Dossier de la Régie : R-4119-2020**

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu les correspondances du 8 juillet 2020 de l'AHQ-ARQ, du 14 juillet 2020 d'OC et de ce jour de SÉ-AQLPA requérant un délai additionnel pour le dépôt de leur preuve, dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accepte de reporter l'échéance du 17 juillet 2020 pour le dépôt de ces documents, soit au 20 juillet 2020 à 12 h pour l'AHQ-ARQ et au 22 juillet 2020 à 12h pour OC et SÉ-AQLPA.

Considérant ces délais, la Régie fixe l'échéance des demandes de renseignements (DDR) à ces intervenants **au plus tard au 27 juillet 2020 à 12 h pour l'AHQ-ARQ et au 29 juillet 2020 à 12 h pour OC et SÉ-AQLPA.**

La Régie maintient l'échéance du 31 juillet 2020 à 12 h pour le dépôt des réponses des intervenants aux DDR.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml